



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 43596

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réforme « Mission 2003 » en ce qui concerne les services des douanes en Moselle. Ce département frontalier, notamment traversé par l'axe Nord-Sud, se trouve à un carrefour de circulation important, où la concentration de véhicules est croissante, tant en ce qui concerne le transport de marchandises que la migration de population. Considérant que ces axes de circulation sont devenus des vecteurs de certains trafics illicites, il lui fait observer que la réorganisation du maillage du dispositif douanier, envisagée dans le cadre de la réforme « Mission 2003 », doit être effectuée de manière équilibrée. Il est, en effet, primordial d'assurer l'efficacité des services des douanes tant en ce qui concerne la surveillance que les opérations commerciales. A cet effet, il lui semble particulièrement important de mener une large concertation au plan local afin que, forts de leur expérience de terrain, les personnels puissent être entendus. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend organiser une telle concertation et, dans l'affirmative, il souhaite savoir dans quel délai et selon quelles modalités.

Texte de la réponse

La réforme-modernisation du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est désormais conduite sur des bases nouvelles définies lors du comité technique paritaire ministériel du 28 avril 2000. L'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et le développement de la lutte contre les fraudes de toute nature constituent des objectifs prioritaires pour les services financiers. La direction générale des douanes et droits indirects engage une réflexion approfondie, en concertation avec les organisations syndicales, sur ses missions et leur évolution. Cette réflexion, conjuguée à la progression des crédits de fonctionnement alloués à la douane dans le budget pour 2001, doit permettre aux services douaniers de renforcer leur capacité à recouvrer les droits et taxes, de développer leurs fonctions d'accueil et de renseignements aux usagers et de lutter plus efficacement contre les trafics et les fraudes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43596

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1719

Réponse publiée le : 16 avril 2001, page 2244